



absence à une convocation

Par **robertmaroc**, le **01/04/2011** à **19:16**

bonjour, suite à un retrait de permis j ai été convoqué au commissariat le 1 ER février 2011 face au délégué du procureur de la république qui m a signalé ma rétention de permis pour 5 mois ainsi qu'un stage obligatoire a faire dans les 2 mois.

A ce jour je suis a l étranger pour des raisons professionnelles et de ca pour une durée indéterminée. Hier j ai reçu la nouvelle convocation pour 19 avril pour la validation des peines demandées.

Lors de ma 1 ÈRE convocation je lui avais dit que je partais a l étranger et que pour la future convocation ainsi que le stage et la récupération de mon permis je ne serai malheureusement pas présent.

Il est indiqué sur les documents que je risque de lourdes sanctions pour non présentation, je ne peux en aucun cas quitter mon travail et faire u n aller retour en avion juste pour cela. Je suis donc entrain de leur écrire par fax et lettre RAR pour leurs signalé mon absence.

que va t il se passer??? qu'est ce que je risque???
prendrons t il ne compte ma situation professionnelle???

Merci de me répondre...
cordialement